

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Strasbourg

Nombre de conseillers

élus :
.....23.....

Conseillers en
fonction :
.....23.....

Conseillers
présents :
.....20.....

+ 2 procurations de vote

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 avril 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal désigne en début de chaque séance un secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Maxime SCHOTT en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 29 avril 2026

Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim